



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

SNCF

Question écrite n° 52890

Texte de la question

M. Jean-Luc Warsmann attire l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports, de l'aménagement du territoire, du tourisme et de la mer sur la fermeture programmée au mois prochain de la ligne SNCF Lille-Strasbourg. La fermeture de cette ligne, si elle devait se confirmer, ne manquerait pas de poser un certain nombre de problèmes à ses usagers, réguliers ou occasionnels, dans la mesure où ceux-ci seront désormais contraints de passer par Paris pour relier les deux villes susmentionnées. En outre, il apparaît difficilement concevable que deux métropoles régionales de l'importance de Lille et Strasbourg, dont la seconde est tout de même le siège du Parlement européen, ne puissent être desservies que depuis Paris. Enfin, cette décision accentuerait encore l'enclavement des villes moyennes par lesquelles passe cette ligne, tant dans le département des Ardennes que dans tout l'axe Nord-Est de notre territoire, où la situation socio-économique imposerait plutôt de développer les infrastructures de transport. Par conséquent, il lui demande des précisions sur les mesures qu'il envisage de prendre afin de proposer des solutions de remplacement réellement satisfaisantes pour les usagers de cette ligne.

Texte de la réponse

Si la SNCF réfléchit aujourd'hui à une meilleure adéquation de l'offre entre les deux agglomérations de Lille et Strasbourg, il ne s'agit d'aucune manière d'envisager de procéder à la fermeture de la ligne. Il est en effet du ressort de la SNCF d'exploiter les liaisons existantes dans le cadre du monopole dont elle bénéficie et du système de péréquation financière qui lui permet d'assumer à la fois des missions relevant du service public et des missions davantage commerciales. Dans ce cadre, il est légitime qu'elle réfléchisse à une meilleure adéquation de l'offre qu'elle propose avec les trafics existants ou potentiels. La desserte Lille - Strasbourg était une liaison dont les missions relèvent à la fois de l'intérêt régional, interrégional et national. Néanmoins, la disparition de certains trafics ; comme celui des militaires, a réduit considérablement le nombre de personnes effectuant le trajet Lille - Strasbourg de bout en bout. Aussi, pour rationaliser son offre, la SNCF en accord avec les régions traversées a maintenu la liaison en la transformant en TER sur les parties Lille - Charleville-Mézières et Metz - Strasbourg qui sont les plus fréquentées et pour lesquelles les missions régionales sont indéniables. Enfin, plus globalement et conformément à ce qu'il a été convenu en septembre dernier avec le président de l'association des régions de France et la SNCF, un groupe de travail associant les représentants des régions, de la SNCF et de l'État a été mis en place en novembre dernier pour effectuer un diagnostic précis et partagé de l'état actuel des liaisons ayant les caractéristiques de transversales comme Lille - Strasbourg ou de radiales entre Paris et le grand bassin parisien. C'est ainsi que, dès cette année, un audit sur les comptes de ces liaisons va être lancé conjointement par la SNCF, l'ARF et l'État. L'ensemble des partenaires va également rechercher des solutions au cas par cas permettant de rénover ces dessertes pour leur rendre une pertinence en matière de services offerts et d'équilibre économique, dans un cadre prédéfini conjointement.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Luc Warsmann](#)

Circonscription : Ardennes (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 52890

Rubrique : Transports ferroviaires

Ministère interrogé : équipement

Ministère attributaire : équipement

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 7 décembre 2004, page 9614

Réponse publiée le : 15 mars 2005, page 2757